

APPEL A PROJET 2025

"KARUBBEAN" Mobility 4

Le RECTORAT de GUADELOUPE lance
« KARUBBEAN »
MOBILITY 4

Fort du succès des précédentes éditions, la DRAREIC* renouvelle son appel à projet en faveur de la mobilité des élèves du 1er et du 2nd degré dans la Caraïbe.

Karubbean mobility 4 s'inscrit dans le cadre du Guichet Unique de la Mobilité Académique (GUMA), et, par le Rectorat, bénéficie des financements du fonds d'échanges à but éducatif, culturel ou sportif (FEBECS).

un Appel à projet en faveur de la mobilité des scolaires vers la Caraïbe !

OUVERT JUSQU'AU
15 AVRIL 2025

"KARUBBEAN" POUR QUELS PROJETS? MOBILITY 4

Karubbean mobility 4 porte une attention particulière aux projets de mobilité portés par les îles de l'archipel (Les Saintes, Marie-Galante, la Désirade) et les îles du Nord (Saint-Martin, Saint-Barthélémy)

Karubbean mobility 4 accompagne tous les projets de mobilité au sein du bassin Caribéen (petite et grande Caraïbe)

selon qu'ils répondent aux critères d'éligibilité communiqués.

"KARUBBEAN" Mobility 4 DECRIPTAGE...

1. A QUI S'ADRESSE « KARUBBEAN » MOBILITY 4 ?

Peuvent déposer un dossier de candidature :

Les établissements scolaires du 1er et du 2nd degré, publics et privés sous contrat

2. QUEL TYPE DE PROJET PEUT CANDIDATER à « KARUBBEAN »

MOBILITY 4 ?
SEULS SERONT RETENUS:

- Les projets de mobilité ayant lieu exclusivement hors temps scolaire (voyage compris)
- Les mobilités au sein de l'archipel guadeloupéen et vers les îles du nord (Saint-Martin et Saint-Barthélémy)
- Les mobilités au sein du bassin caribéen

"KARUBBEAN" MOBILITY 4

MET L'ACCENT SUR
les projets relevant des thématiques suivantes:

- L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ
- L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
- L'ENGAGEMENT CIVIQUE



Cadres de référence :

- Circulaire du 19 septembre 2014 portant mise en œuvre du fonds d'échanges à but éducatif, culturel ou sportif (FEBECS)

Circulaire du 16 juillet 2024

Procédure d'autorisation des sorties et voyages scolaires dans le premier degré

Procédure d'autorisation des sorties et voyages scolaires dans le second degré

Dossiers GUMA Ecole, GUMA Collège ou GUMA Lycée + annexes

*DRAREIC : Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération



"KARUBBEAN" Mobility 4

3. Quelles dépenses sont éligibles
à « KARUBBEAN » ?

MOBILITY 4

Les frais de transport
et de transfert

Votre dossier devra impérativement
comporter les devis transport (bateau/avion)
et transfert (bus/train...)

« KARUBBEAN » MOBILITY 4

Prévoit, au titre du FEBECS, la prise en charge
des frais de transport totale ou partielle sous
réserve:

- de l'enveloppe disponible
- du coût total du projet
- du nombre de dossiers éligibles reçus.

4. POUR QUEL
MONTANT DE
SUBVENTION
DU RECTORAT ?



"KARUBBEAN" Mobility 4 comment candidater ?

VOUS ÊTES UN
ÉTABLISSEMENT
SCOLAIRE ...
DU 1ER DEGRÉ?

VOUS ÊTES UN
ÉTABLISSEMENT
SCOLAIRE ...
du 2nd degré?

- Téléchargez le dossier GUMA
1er degré 2025

- Téléchargez le dossier GUMA
COLLÈGE ou LYCÉE 2025

retournez vos candidatures

à

ce.drareic@ac-guadeloupe.fr

AU PLUS TARD

À vos marques, prêts,
partez !

le Vendredi 15 avril 2025

Tous les dossiers feront l'objet d'une instruction par le Rectorat (DRAREIC).
Pour les projets des établissements du 1er degré et 2nd degré,

vos dossiers seront également transmis à la collectivité compétente
pour complément éventuel de subvention,
dans le cadre des commissions GUMA.

